

Ordre du jour :

- Commission Urbanisme et Travaux
- Compte de gestions et comptes administratifs 2010
- Affectation des résultats 2010
- Vote des budgets primitifs 2011
- Personnel communal
- Affaires scolaires et périscolaires
- Affaires « culture et animation »
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 MARS 2011

Sur convocation en date du 22 mars 2011, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 31 mars 2011, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Denis HENRY, Jean-Louis HERVIER, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

Absents excusés : MM. François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, Didier GROBEL, Hervé MEYNENT, donné procuration à M. Jean MAURON.

Absents : M. Pierre SIMONNET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 35.

I. Compte de gestion et compte administratif

. Monsieur le maire donne la parole à Madame GOY, secrétaire générale, qui présente le **compte administratif pour le budget général 2010** : les résultats de l'exercice aboutissent à un **déficit de 268 344,25 euros pour la section d'investissement** et à un **excédent de 247 684,95 euros pour la section de fonctionnement**. M. le maire quitte la salle du Conseil, et Monsieur Mauron, Premier adjoint, fait procéder au vote. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2010 pour le budget général. Monsieur le maire regagne sa place

.Mme Goy passe alors au **compte de gestion** pour le budget général. Ce compte donne les mêmes résultats. Le Conseil municipal **approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2010** pour le budget général.

. Mme Goy présente le **compte administratif 2010 pour le budget de l'eau**. Le résultat de clôture de **la section d'exploitation présente un excédent de 252 836,18 euros**, celui de la **section d'investissement un excédent de 358 215,66 euros**. M. le maire quitte la salle du Conseil et M. Mauron, premier adjoint, procède au vote. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif. M. le maire regagne sa place

.Mme Goy passe au **compte de gestion 2010 pour le budget de l'eau**. Ce compte présente des résultats identiques à ceux du compte administratif. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.(

Affectation des résultats

M. le maire propose au Conseil municipal d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement du budget général à la section d'investissement et de reporter le déficit de la section d'investissement sur le budget de 2011. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

M. le maire engage alors le Conseil municipal à accepter l'affectation de 252 836,18 euros d'excédent en section d'exploitation pour le budget de l'eau 2011, ainsi que le report de l'excédent de la section d'investissement de 358 215,66 en section d'investissement pour le budget de l'eau 2011. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

Budget 2011

Mme Goy présente la partie dépenses de la section de fonctionnement du budget général pour l'exercice 2011. Mme Forestier pose quelques questions sur l'augmentation des coûts du personnel titulaire à la ligne 6411. Mme Goy explique que le nombre d'employés titulaires à temps complet a augmenté alors que le nombre d'agents non titulaires a diminué. Mme Forestier signale qu'il lui semble que le budget alloué au CCAS lui semble insuffisant. Il est augmenté à concurrence de 5000 euros. Mme Goy présente alors la partie recettes.

Le budget 2011 s'équilibre en section de fonctionnement à : 1 290 063 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Mme Goy présente alors la partie dépenses et la partie recettes de **la section d'investissement du budget général pour 2011 qui s'équilibre à 1 976 850.08 euros.** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget d'investissement pour 2011.

Mme Goy présente alors le budget de l'eau pour 2011 : **La section d'exploitation atteint un total de 462 536,18 euros,** tandis que le total de **la section d'investissement s'équilibre à 1 226 000 euros.** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget Eau 2011.

II. Vote des taux

M. le maire explique au Conseil municipal que la perception a demandé une modification des taux afin de tenir compte de différents versements à faire pour le département et la région, versements compensés par des recettes provenant de ces mêmes collectivités. Ceci ne devrait pas avoir d'incidence sur le montant payé par le contribuable. M. le maire s'engage si tel n'était pas le cas à remettre la question à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'état de notification 1259 pour 2011 (moins une abstention, M. Michel Barbe).

III. Urbanisme et travaux

M. le maire donne la parole à M. Mauron, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux. M. Mauron signale qu'au cours de la réunion de la commission la question du déblocage de terrains pour la construction de lotissements financièrement accessibles pour les jeunes ménages a été abordée. Il faudra faire une réunion de Conseil spéciale pour discuter de ces questions.

. M. Mauron signale par ailleurs que, dans l'objectif de finir la rue de Carraz, devant les immeubles de la Closerie, il serait souhaitable d'acquérir la salle paroissiale dont le terrain jouxte le nôtre. A partir du moment où la commune maîtrisera ce foncier, elle pourra le revendre pour une promotion, soit au prix du m² de terrain, soit en échange d'une contrepartie bâtie, par exemple d'un local de plein pied, permettant toutes les accessibilités, pour y installer la poste.

. L'appel d'offres pour le choix d'un architecte en vue de la construction d'une nouvelle école primaire a été lancé pour un bâtiment de 800 m² dont l'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 1 500 000.00 €. Une question qui reste en suspens est celle de la localisation des Culottes Courtes : faut-il refaire la salle polyvalente en l'habilitant pour le périscolaire et centre de loisirs ou intégrer le local dans le projet de nouvelle école ?.

. Les travaux reprendront rue de Saxel la semaine prochaine, et se poursuivront avec la réfection de la rue de la Menoge depuis la Poste jusque chez Daniel Musard. On en profitera pour enlever les pavés dont les riverains se plaignent et pour refaire les canalisations des eaux usées. Les pavés béton des trottoirs situés vers la pharmacie et devant l'école primaire, très glissants par mauvais temps, seront également supprimés.

. **La route de Chez Novelly**, très abîmée, sera refaite de la ferme Novel jusqu'en haut du hameau, avec également réfection des colonnes d'eau, destinées à l'alimentation du hameau des Combes.

. Le **chantier de la route de la déchetterie** devrait être géré par la commune, avec passation d'une convention avec la Communauté de Communes de la Vallée Verte. M. Mauron insiste aussi sur la nécessité d'un rond-point à l'entrée de ladite route. M. Denis Henry signale la nécessité d'un trottoir pour les piétons de plus en plus nombreux à circuler à cet endroit. M. le maire rappelle que la commune de Boège se préoccupe depuis longtemps de cette difficulté, mais que toute décision à cet égard ne peut être prise qu'en concertation avec la Communauté de Communes de la Vallée Verte et le Conseil Général, puisqu'il s'agit d'une route départementale. M. Mauron rappelle qu'il est possible de reposer une demande de DGE en vue de la réalisation d'un rond-point : le coût d'un tel aménagement serait voisin de 600 000 euros.

. En ce qui concerne les **réseaux secs**, la commune va lancer une étude sur les éclairages publics, en vue de réaliser des économies d'énergie.

. Le **columbarium** sera bientôt achevé. L'entreprise Novel doit fournir les alvéoles et le marbrier les façades.

. M. le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver la **décision de financement** pour le **réseau d'eau potable des Combes**. Le SMDEA a attribué 25 % de subvention pour un montant subventionnable total de 508 800 euros HT. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention de financement. M. le maire demande également au Conseil municipal d'approuver l'attribution de la maîtrise d'œuvre à Profil Etudes sur ce chantier. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

. M. Jean-Louis Hervier signale le mécontentement des administrés qui se plaignent de l'état des routes après le passage de certains agriculteurs qui transportent des chargements de fumier. M. le maire répond que plainte a été déposée à la gendarmerie à ce sujet et que la facture du nettoyage sera envoyée aux contrevenants.

IV. Acquisitions de terrains

. M. le Maire rappelle au Conseil Municipal diverses acquisitions décidées dans les séances du 30 septembre 2010 et 16 décembre 2010. Après étude des dossiers par le Notaire, il demande d'apporter quelques modifications sur ces acquisitions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'acquérir :

- **DONNE un AVIS FAVORABLE à l'acquisition** par la Commune des terrains appartenant à Monsieur CHATELAIN Pierre Antoine François au lieudit « Fellières » cadastrés section **C n° 944 et 946** pour une superficie globale de 6351 m² au prix d'un euro le m².

- **DECIDE d'acquérir** les parcelles appartenant aux consorts METRAL, situées au lieudit « Les Beuloz » et « Les Renards » cadastrées section **B n° 1170 et B 1175** d'une superficie respective de 2170 m² et 1455 m² pour un prix global de **1087.00 euros** (mille quatre vingt sept euros).

- **DECIDE d'acquérir** la parcelle située au lieudit « Les Beuloz » cadastrée section **B n° 1171** d'une superficie de 1616 m² pour un prix global de 485.00 euros (quatre cent quatre vingt cinq euros).

- **DECIDE d'acquérir** la parcelle appartenant aux Consorts POMEL / GENOUD-DUVILLARET sise au lieudit « Les Renard » cadastrée section **B n° 1176** d'une superficie de 1255 m² pour 376.00 euros (trois cent soixante seize euros).

- **DECIDE d'acquérir** la parcelle appartenant aux consorts POMEL sise au lieudit « Les Beuloz » cadastrée section **B n° 1172** d'une superficie 1662 m² pour 499.00 € (quatre cent quatre vingt dix neuf euros).

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles appartenant aux consorts POMEL sises dans les Voirons, cadastrées Lieudit « Sur Les Châteaux » section **B n° 1160, 1161** d'une superficie respective de 19a26ca et 19a25ca pour un prix global de 3850.00 euros (trois mille huit cent cinquante euros) ; Lieudit « Les Beuloz » section **B n° 336** d'une superficie de 6a07ca pour un montant de 1517.50 € (mille cinq cent dix sept euros cinquante centimes).

V. Affaires scolaires et périscolaires

M. le maire donne la parole à Mme Scherrer qui rend compte du Conseil d'Ecole mixte (école élémentaire et école pré-élémentaire) qui s'est tenu la semaine précédente. Cette réunion avait pour objet de permettre aux deux conseils réunis d'émettre un avis consultatif sur la réunion des deux écoles sous une direction commune. Les résultats du vote à bulletins secrets ont été les suivants : 5 oui, 16 non, 4 nuls. La balle est donc dans le camp de l'administration académique à qui revient la décision ultime.

Mme Scherrer présente alors la **demande de subvention ordinaire des Culottes Courtes**, association qui gère la garderie périscolaire et le centre de loisirs, pour l'exercice 2011. Cette subvention est de **150 euros par enfant de la commune** (75 enfants) et se monte donc à **11 250 euros pour 2011**. Mme Forestier s'élève contre cette somme et demande pourquoi l'effort financier lié à la garde des enfants se reporte sur les collectivités territoriales, alors que c'est aux familles de s'en charger. M. Mauron indique que les temps ont changé et que les collectivités rurales doivent maintenant prendre en compte les contraintes qui pèsent sur les familles et contribuer à les aider à y faire face ; Mme Scherrer signale que le coût horaire des Culottes Courtes est similaire à celui des assistantes maternelles qui, de surcroît, ne veulent pas accueillir d'enfants en périscolaire, dans la mesure où cela leur prend un agrément, pour un revenu très minime. Elle rappelle aussi que sans le considérable travail de gestion accompli par les membres du bureau, du fait du caractère associatif de la structure, le coût de fonctionnement demandé aux communes serait beaucoup plus élevé, ce d'autant plus que le système de facturation prend maintenant en compte un quotient familial ce qui a été long et compliqué à mettre en place. Le Conseil municipal approuve à la majorité cette subvention (1 abstention : Mme Forestier).

Culture et animation

M. le maire passe la parole à M. Hervier qui présente le projet d'animation estivale : 4 apéro-concerts, les vendredi 8 et 22 juillet et les 5 et 19 août, sous la grenette, avec les buvettes confiées à des associations. Ceci représente un budget global de 3 000 euros pour payer les cachets des artistes. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

M. Hervier propose alors de reconduire le contrat avec Alp-Artifices pour le feu d'artifice du 14 juillet, pour un montant de 3 000 euros, inchangé depuis deux ans. La buvette sera confiée, comme d'habitude, à l'association du football. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

M. Hervier présente alors la proposition de la formation de jazz Le Bocal. En échange d'une semaine de résidence dans la salle culturelle, consacrée à l'enregistrement de leur nouveau CD, ils offriraient un concert gratuit, qui pourrait être géré par l'association Entracte à Boège. Ils souhaiteraient que ce soit pendant les vacances de février de l'année prochaine. Le Conseil municipal donne un accord de principe, en l'attente de plus amples informations.

VI. Personnel communal

M. Mauron demande au Conseil de bien vouloir accepter l'embauche d'un **employé saisonnier** pour les services techniques, du **1er avril au 31 octobre 2011**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

VII. Questions diverses

.M. Patrick Sallet a sollicité différents fournisseurs pour une offre de photocopieur multifonctions de la dernière génération. Il présente un tableau comparatif des trois offres reçues. Le Conseil municipal, après l'avoir entendu, entérine le choix qui lui est proposé de la société C'PRO à l'unanimité.

. M. le maire présente alors la demande de subvention exceptionnelle du Ski-Club d'Habère-Poche qui se trouve en difficultés financières à la suite du mauvais enneigement de 2011. Le Conseil municipal considère que ce genre de demande, touchant clairement l'ensemble de la population de la vallée doit être renvoyé à la Communauté de Communes. Les élus de Boège y soutiendront cette requête.

. M. le maire présente alors la reconduction de **l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2011**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.